



Daniel Marie-Sainte
Conseiller municipal
RPL

Vice-président du
Conseil régional

Le 29 mars 2012, le vote du budget primitif de 2012 du Lamentin était à l'ordre du jour.

Ce budget affiche une baisse de 14 % par rapport à celui de 2011. Du jamais vu !

Mais il ne prend pas en compte la réalité financière qui menace les comptes de la ville, en particulier celle de son principal satellite, la SEMAVIL

Ce budget de la majorité municipale nous interpelle quant à sa sincérité. Pour cela nous, les élus du groupe du RPL, avons refusé de le voter.

Il faut bien noter que la ville du Lamentin est l'actionnaire largement majoritaire de la SEMAVIL; en effet, elle détient plus de 80 % du capital social.

Nous savons aujourd'hui que :

- La SEMAVIL a terminé l'année 2010 avec un compte d'exploitation déficitaire.

- La ville du Lamentin prévoit déjà dans le budget 2012 une somme de 89.402,36 € pour faire face à « la mise en jeu de la garantie

d'emprunt accordée à la SEMAVIL à la demande de la Caisse d'Épargne », car la SEMAVIL ne peut rembourser ses emprunts !

- Le maire, par ailleurs président du conseil d'administration de la SEMAVIL, qui connaît bien les risques encourus par les finances de la ville à cause de la situation de ce satellite, n'a prévu aucune provision pour risques dans le budget 2012 !

- Pour tenter de redresser la situation financière de la SEMAVIL, son conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation du capital social avec un apport d'argent de la CACEM et de la ville du Lamentin.

Cette question n'a jamais été débattue au sein du conseil municipal du Lamentin. C'est-à-dire que cette augmentation de capital est décidée en violation totale de la loi. En effet, l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « la modification de la composition du capital social de la SEM locale ne

peut intervenir sans une délibération préalable de l'assemblée délibérante de la Collectivité ».

Depuis notre arrivée au conseil municipal en mars 2008, le maire n'a jamais accepté de débattre de la situation financière de la SEMAVIL, malgré nos interpellations répétées.

L'opposition n'a jamais bénéficié d'informations transparentes; c'est l'omerta pour tout ce qui concerne cette SEM, tant sur les projets qu'elle réalise pour le compte de la ville qu'à propos des opérations spéculatives qu'elle mène dans l'immobilier (voir l'affaire de la Résidence Casa Granda) ou dans l'hôtellerie (Diamond Rock ou Club des Trois Ilets, deux hôtels vieillissants qui traversent des difficultés financières).

Un tel ostracisme nous conduit à poser publiquement la question suivante :

Le budget de la ville du Lamentin est-il sincère ?

UN PROJET SCANDALEUX DE LA MUNICIPALITÉ DU LAMENTIN

Le jeudi 6 mars 2012, le maire du Lamentin a présenté au conseil municipal un projet pour la « célébration des 15 ans de jumelage à Santiago de Cuba ». Il a rapporté que Cuba a pris la décision de dédier la 32ème édition du Festival de la Caraïbe du 3 au 9 juillet 2012 à la Martinique du fait de ce jumelage.

Jusque-là, il n'y a rien de scandaleux ; au contraire, c'est honneur pour notre pays d'être ainsi mis en vedette.

Mais comment admettre cette argumentation (je cite le rapport du maire) :

« L'année 2012 marque les 15 ans du jumelage, âge important pour les peuples latino-hispaniques qui célèbrent le passage de l'enfance à la femme pour la jeune fille qui fête ses quinze ans. » ... « Pour ce faire, une élection sera organisée... afin de sélectionner 7 jeunes filles de 15 ans représentant la diversité de la population martiniquaise. Cette représentation devra permettre au peuple cubain de mieux connaître les caractéristiques du métissage martiniquais. » (Fin de citation)

Ces sept jeunes lauréates, rebaptisées « ambassadrices du jumelage » sont destinées à être exhibées sur un char. Il s'agit de sélectionner sept jeunes filles lamentinoises sur la base de critères ethniques (pour montrer la diversité). Ces sept jeunes filles de 15 ans, comme les jeunes vierges dans l'antiquité en Grèce, célèbreront à Cuba leur « passage de l'enfance à la femme » en respect d'une soi-disant tradition latino-hispanique !

Cet aspect du projet du maire du Lamentin, qui va coûter globalement 69.000 € aux contribuables martiniquais, est doublement scandaleux au plan de la morale et de la politique.

Au niveau des Patriotes, nous avons toujours affirmé qu'il faut savoir **réconcilier la morale et la politique**. Notre groupe de RPL, bien qu'étant partisan de la coopération avec les peuples de la Caraïbe, n'a pas voté en faveur de ce projet.

Un conseiller de la majorité nous ayant, par provocation, mis en défi de porter cette question à la connaissance de la population, j'ai pris l'initiative de publier cet article. Chacun appréciera !

LA PERMANENCE DU MIM

Daniel Marie-Sainte reçoit tous les jeudis de 16h00 à 18h00, sauf le dernier jeudi du mois

Publié par le
Rassemblement
Populaire Lamentinois
0696 31 64 24

DE LA POUDRE AUX YEUX

Vous avez sans doute vu à la télé le reportage sur la conférence de presse où le maire de Fort de France et le président du Conseil régional ont commenté le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Fort-de-France 2001-2011.

Leur conclusion ? Félicitations pour la ville ! Malheureusement pour ces éminents représentants du PPM, ce rapport est maintenant disponible sur internet et on est loin des félicitations. Parmi les commentaires, on peut relever les suivants :

* « Les dépenses de personnel de la ville de Fort-de-France sont toujours nettement supérieures à la moyenne nationale ». Et « le volume des journées d'absence du personnel pour maladie et longue maladie passe de 38 036 jours en 2003 à 46 977 jours en 2009 ».

* « La ville de Fort-de-France n'a pas toujours fait preuve d'une totale transparence. »

* « Des écarts entre le compte administratif et le compte de gestion sont de nature à fausser les analyses financières... »

* « La ville de Fort-de-France n'a pas

respectée l'obligation de transmission des comptes certifiés » au représentant de l'Etat.

* « Les comptes de cinq organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 115 millions d'euros n'ont pas été communiqués. » *La SEMAFF et la Caisse des Ecoles, par exemple.*

* En ce qui concerne les aides aux associations, « il existe de nombreuses discordances entre le montant total indiqué à chaque annexe budgétaire et le montant des subventions réellement versées ».

* On constate « la non constitution de provisions obligatoires pour litiges et contentieux clairement identifiés ». *Le président du Conseil régional a critiqué, à tort, Alfred Marie-Jeanne de n'avoir pas constitué des provisions, alors que lui, il ne l'a pas fait même quand c'était obligatoire.*

* « Des résultats comptables souvent négatifs entre 2004 et 2010. »

* Des délais de paiement des entreprises et des fournisseurs d'une moyenne de 105,3 jours, alors que le délai légal était de 45 jours.

* La charge de la dette par habitant, qui était de 1 747 € en 2004, passant à 2 363

€ en 2010, soit une augmentation de 35,26 %.

Est-ce qu'il y a de quoi se féliciter ?

C'est ça la nouvelle gouvernance

Il s'agit d'un rapport sur la gestion de l'ancien maire, actuel président de Région, et du nouveau. Les traits distinctifs de cette nouvelle gouvernance sont :

1) une augmentation de la masse salariale ; 2) un endettement en augmentation ; 3) des déficits comptables ; 4) des difficultés de trésorerie.

Le débat sur le budget 2012 du Conseil Régional montre que les caractéristiques de la « nouvelle gouvernance » de la Région sont ceux qui ont déjà été expérimentées à la ville de Fort de France :

* augmentation de la masse salariale (+ 22 %)

* opacité organisée dans les comptes

* endettement (+70 millions d'euro pour 2012)

* déficits (dépenses supérieures aux recettes de 14,5 millions d'euro)

La nouvelle gouvernance - une gestion irresponsable

POUR DES DÉPUTÉS EFFICACES

« Il est absurde et insensé qu'un peuple se gouverne par des lois qui émanent d'un législateur résidant à ... distance. »
« Nul peuple n'est soumis de droit à un autre peuple, ...il ne doit avoir d'autres lois que celles qu'il s'est données à lui-même. »

Voilà ce que disait un certain Marat, homme politique français, anticolonialiste et anti-esclavagiste. A chacun d'apprécier.

Cette pensée est encore à propos dans notre société ; en effet le progrès, le développement, la construction d'un pays, la prise en charge de ses intérêts

dépendent incontestablement des lois qu'il se donne.

Pour le moment nous élisons des députés qui siègent au parlement français. Sont-ils efficaces ? Comment peuvent-ils l'être ?

Un député est efficace quand il croit à notre droit naturel d'élaborer les politiques et de prendre les grandes décisions concernant notre pays et le bien-être physique et psychologique de notre population procuré par sa participation aux réalisations.

Un député est efficace quand il démontre une prise de conscience que notre

pérennité en tant que peuple dépend de ses actes. Un député que nous n'envoyons pas en promenade en France, qui n'est pas non plus en notre nom le rémora d'un groupe politique français et qui sait que notre devenir ne dépend pas de l'éternelle occupation par lui d'un strapontin à l'assemblée nationale française.

Il appartient à ce député de faire resurgir notre fierté, raviver la flamme du désir de notre propre construction. Pussions-nous croire en cela et faire le bon choix, le choix Patriotes Martiniquais.

Voter Alfred MARIE-JEANNE aux élections législatives des 9 et 16 juin 2012